



Le feuillet de la CCHV

Journal d'information de la Communauté de Communes des Hautes Vosges

BASSE-SUR-LE-RUPT, CLEURIE, CORNIMONT, GERBAMONT, LA BRESSE, LA FORGE, LE SYNDICAT, ROCHESSON,
SAPOIS, SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE, TENDON, THIÉFOSSE, VAGNEY, VENTRON



Didier HOUOT
Président de la CCHV

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
chers habitants de la Communauté de Communes
des Hautes Vosges,

Notre collectivité continue de se transformer
et d'évoluer. Notre territoire se distingue par sa
diversité et son dynamisme, tout en maintenant
l'esprit de cohésion dans nos petites communes,
et en créant des liens avec les collectivités plus
importantes.

Chaque action est pensée pour améliorer le
quotidien de tous, comme avec le **Plan de paysage**,
un outil essentiel pour concilier préservation des
espaces naturels et développement harmonieux.

Répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain

L'élaboration du **Plan d'urbanisme (PLUi-H)**, du
Plan climat (PCAET) et son **Plan de mobilité**
sont des axes majeurs de cette transformation.
L'optimisation énergétique de nos infrastructures
vise à créer un territoire résilient et durable,
anticipant les besoins futurs dans un contexte de
changement climatique.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs de "**zéro
artificialisation nette**" (ZAN) et de la **stratégie
foncière** de notre territoire. Le moment venu, vous
pourrez vous exprimer sur le PLUi-H.

Créer du lien et renforcer la cohésion sociale

Pour un territoire où il fait bon vivre, nous devons
répondre aux besoins de cohésion sociale
et culturelle. Les équipements de loisirs, les
animations locales et les services de proximité
créent des liens entre les habitants. La création
de la **Réso'thèque**, réseau des médiathèques de
la CCHV, incarne cette volonté en favorisant les
partages intergénérationnels et en renforçant les
connexions entre nos communes.

La CCHV veille à proposer des services concrets. La
navette intercommunale dessert désormais
toutes les communes, facilitant l'accessibilité

pour chacun. Bientôt, une **antenne à Julienrupt**
renforcera la proximité avec les habitants des
communes environnantes.

Penser le long terme : bien vivre ici, aujourd'hui et demain

Notre communauté de communes œuvre pour
permettre à chacun de bien vivre ici, de s'épanouir,
et d'attirer de nouveaux arrivants.

Notre engagement à **moderniser nos
équipements** ne faiblit pas : la rénovation de nos
piscines et de nos cinémas à La Bresse et à Vagney
avance à grands pas.

Nous pouvons également être fiers des progrès
réalisés dans la **réduction des déchets**, un défi
collectif pour lequel nous devons tous continuer à
nous mobiliser.

Nourrir notre territoire

Enfin, dans notre rubrique *Point de vue*, Rachel
JANTZEN, Présidente de l'AMAP Les Choucas
Gourmands à Thiéfosse, soulève une question
cruciale : notre territoire pourrait-il un jour nourrir
sa propre population ? Ce **défi alimentaire et
écologique** résonne particulièrement avec nos
projets d'avenir et le Plan alimentaire territorial en
train de se construire.

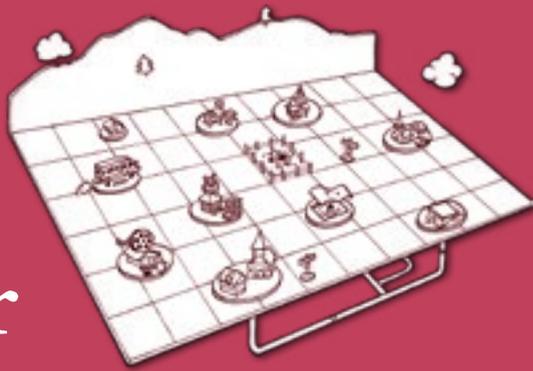
Ensemble, pour un territoire en mouvement

Je vous souhaite une bonne lecture de cette
troisième édition du feuillet de la CCHV et vous
assure que vous pouvez compter sur l'engagement
de nos agents et élus. Construisons, ensemble et
maintenant, le territoire de demain.

Bien à vous,

Didier HOUOT

4



dossier

Le développement territorial



8

actu



12



infos pratiques

sommaire

point
de vue
de
Rachel JANTZEN



14

Le feuillet de la CCHV
2024-2025

Journal d'information de la
Communauté de Communes
des Hautes Vosges

Directeur de publication
Didier HOUOT

Conception et réalisation
Eric MAGRIAU
service communication
03 29 62 86 28

Dessins
Vincent ZUANELLA (zaidve.fr)

Photos
Michel LAURENT
CCHV

Impression
Freppel imprimeur
Papier PEFC
12 000 exemplaires

Distribution
Lieux publics
Boîtes aux lettres

dossier

Le développement territorial

Le développement territorial est une action politique menée par les élus locaux, qui répond à la fois à un contexte économique, réglementaire, foncier, climatique, social et à l'expression des besoins de la population.

Aux côtés des communes, du PETR, du département et de la région, la CCHV a un rôle primordial dans le développement du territoire pour le rendre vivant, attractif et résilient. Le but est d'apporter une réponse concrète et pertinente au besoin fondamental du bien vivre ici.

Le développement territorial passe par trois mouvements stratégiques : planifier, investir et déployer un service public homogène et de qualité sur tout le territoire.

Le projet

Construit sur un important travail d'analyse du territoire et de ses besoins, le **Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique** a été approuvé par l'ensemble des élus en 2021.

Avec le **schéma de développement**

économique et touristique et le **Plan climat**, ils forment le **projet de territoire de la CCHV**.

Chaque document contient des objectifs et des actions à réaliser pour les atteindre.

Le **Plan de paysage** traite de l'aménagement du territoire : cohérence paysagère, architecturale et patrimoniale, préservation des espaces naturels, gestion des ressources locales, économies d'énergie, agriculture et déplacements. Il a des objectifs de sobriété, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Ce plan n'est pas réglementaire (en droit, on dit qu'il n'est pas opposable). Il est le résultat d'une démarche volontaire, fondée sur une vision partagée.

Le **schéma de développement économique et touristique** projette les actions de la CCHV vers le maintien et le renforcement du tissu économique. Le travail va porter sur l'accompagnement des entrepreneurs, dans les domaines du foncier et des aides disponibles, pour faciliter la création ou la reprise d'entreprise. Un guichet unique a été créé pour assurer ces missions (voir page 12).

Le volet touristique du schéma pose les bases d'une activité restructurée autour d'un tourisme raisonné

et personnalisé. L'Office de tourisme intercommunal des Hautes Vosges travaille à faire évoluer les activités touristiques vers plus de diversification, à mieux répartir géographiquement l'offre, à étaler les flux touristiques et à la coordination avec les hébergeurs pour améliorer la qualification des lieux d'accueil.

Le **Plan climat**, obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, a été adopté par les élus en 2018. Son objectif est de diriger la CCHV vers une transition écologique visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre sur son territoire. Des actions concernant l'habitat et les déplacements motorisés sont en cours.

L'économie de la ressource en eau, pour s'adapter au cycle modifié des précipitations, s'inscrit aussi comme un des objectifs majeurs (récupération des eaux de pluie, préservation des eaux de nappes, rétention d'eau dans les sols, réseau d'eau et d'assainissement...).



Ces trois documents sont consultables sur le site internet www.cchautesvosges.fr rubrique **ACTIONS ET PROJETS**

La méthode de développement territorial se fait désormais selon une **approche intégrée**.

La conception de projets rassemble tous ceux qui peuvent y contribuer (élus, citoyens, entreprises) pour

Allons plus loin répondre aux besoins communs, sans forcément se limiter aux périmètres administratifs. Cette approche permet

de coordonner les domaines de l'environnement, de l'économie et du social, tout en veillant à ce que les actions répondent aux besoins spécifiques de la population locale. Son fonctionnement repose sur quatre principes : considérer tous les aspects d'un projet, adapter les actions aux besoins du territoire, coopérer entre différents niveaux de responsabilité (communes, région, État...) et s'assurer que tout le monde avance dans la même direction.

C'est ainsi, par exemple, que le **schéma de développement économique et touristique** intègre des orientations issues des Plan de paysage et Plan climat dans son programme d'actions, comme la sobriété foncière, le tourisme durable, l'éco-construction, l'emploi des ressources locales ou l'économie d'énergie.

QUELQUES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CCHV

Réalisées et à venir

Agriculture

Réouverture paysagère pour mise à disposition de terres agricoles.

Projet social de territoire (CTG)

Mise en place d'un réseau des acteurs locaux.

Environnement et tourisme

Création des parcours pédagogiques du Massif du Fossard.

Urbanisme

Accompagnement à la réhabilitation des centres-bourgs.

Sport et loisirs

Rénovation des deux piscines.

Mobilité

Déploiement de la navette dans les 14 communes. Expérimentation d'une navette estivale à La Bresse.

Culture

Rénovation des deux cinémas.

Culture

Réso'thèque : création du réseau des médiathèques de la CCHV.

Eau potable

Amélioration des captages et des stations, extension de réseau, interconnexion entre les communes, mise en place de la télégestion, cartographie.

Assainissement

Mise en conformité, renouvellement des conduites.

Autre exemple, certains objectifs du Plan de paysage vont être intégrés dans l'**élaboration du PLUi** (Plan local d'urbanisme intercommunal), qui sera le document réglementaire foncier commun aux 14 communes (détails en page 9).

Le recentrage urbain et la sobriété foncière, la préservation des espaces naturels, l'inventaire des sites patrimoniaux et la protection de zones de développement agricole identifiées y auront leur place.

Dernier exemple, le Plan climat est partagé par quatre communautés de communes (CCPVM, CCGHV, CCBHV et CCHV) comme l'**élaboration du Plan de mobilité** qui est en cours. Une échelle bien plus large que la seule intercommunalité et beaucoup plus cohérente lorsqu'il s'agit de déplacements. Outre les élus, agents et organismes qui travaillent sur ce projet, un comité de partenaires a été créé pour consulter les habitants et les acteurs économiques.

Ce plan comprend trois orientations stratégiques : trouver des alternatives à l'autosolisme (covoiturage, transports en commun), développer des services de mobilité et des aménagements, inventer une mobilité touristique plus vertueuse pour l'accès au territoire et aux sites naturels. Ces orientations sont amenées à être prises en compte lors de l'élaboration du PLUi-H.

Orienter les investissements

Munis d'une **feuille de route** établie jusqu'à 2030, les élus de la CCHV votent les investissements selon les actions désignées comme prioritaires dans les documents d'orientation.

Les infrastructures publiques doivent répondre aux enjeux de qualité du service public, indissociables des enjeux environnementaux et sociaux. Il est désormais acquis que **l'offre de services publics** et sa qualité contribuent à maintenir la population sur le territoire et à en attirer des nouvelles pour générer de l'activité. C'est aussi un atout pour satisfaire une population touristique dont la présence se fait désormais plus régulière. C'est pourquoi d'importants investissements ont été votés pour reconstruire, rénover et réhabiliter les infrastructures.

La **piscine de Vagney** sera démolie et entièrement reconstruite à l'emplacement actuel. Le fidèle modèle Plein-Ciel, entièrement découvrable, inauguré en 1977 et issu du programme national 1000 piscines, tirera sa révérence en 2026.

dossier

Le développement territorial

La **piscine de La Bresse**, plus récente, souffre pourtant de dysfonctionnements structurels et exige une remise aux normes, notamment pour des questions de sécurité et de consommation énergétique. Sa réhabilitation est prévue dans le courant de l'année 2026.

Le cinéma L'Entr'actes de Vagney est actuellement en cours de reconstruction et le cinéma Grand Écran de La Bresse sera prochainement réhabilité.

Le détail de ces opérations se trouve en page 8.

Pour anticiper les risques de déficit d'eau en période de sécheresse, le Plan de paysage et le Plan climat ont désigné la préservation de cette ressource comme un enjeu majeur. En conséquence, les investissements en 2024, consacrés aux **infrastructures d'eau potable et d'assainissement** dans les 14 communes de la CCHV, sont importants (environ 4 millions d'euros HT de travaux ont fait l'objet de demandes de subventions). Citons quelques exemples de travaux : amélioration des captages et des stations de traitement d'eau potable (Basse-sur-le-Rupt, La Bresse, Sapois, Vagney, Ventron), renouvellement des conduites et des vannes (Cleurie, La Bresse, Cornimont, Rochesson, Thiéfosse), extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement (Saulxures-sur-Moselotte, Ventron), mise en conformité des réseaux d'assainissement (Le Syndicat), interconnexion des réseaux (Cornimont), mise en place de la télégestion (Cornimont, Gerbamont, Vagney).

Des services enrichis

Un travail de développement des **services de proximité** et de maillage territorial est en cours. Le **maillage territorial** désigne la façon dont un réseau de services couvre un périmètre de façon homogène. Par sa contribution au lien social, il est indispensable à la vie du territoire.

Transport

Dans cette perspective, le service de la navette intercommunale a récemment été étendu aux 14 communes. Pour 1 euro par trajet et par personne, le service assure,

sur demande, la liaison entre les écarts et les centres-bourgs et aide ainsi chacun dans ses déplacements du quotidien (pharmacie, supermarché, cabinet médical, mairie, salon de coiffure...).

Le service peut être contacté au 06 76 72 57 22.

Culture

Les quatre médiathèques intercommunales forment désormais un réseau : la Réso'thèque.

Les médiathèques de Cornimont, Saulxures-sur-Moselotte, Ventron et Vagney vous offrent bien plus qu'un prêt de documents. Ce sont des lieux d'échanges et de convivialité. Un programme d'animations, aux thématiques variées, est proposé tout au long de l'année et pour tous. Et bientôt, un service de réservation simplifié va être créé, assurant la livraison des documents dans votre médiathèque préférée. Rappelons que ce service public est gratuit pour toute personne en lien avec la CCHV (résident, salarié, vacancier...), avec ou sans inscription.

Mise en réseau des partenaires sociaux : la CTG (Convention territoriale globale)

La CAF, le Département des Vosges et la MSA ont confié à la CCHV la construction d'un réseau de partenaires pour renforcer les services à vocation sociale et mutualiser les moyens dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits (labellisation de la structure France services) et de l'animation de la vie sociale (projets collectifs comme les jardins partagés).

Ce travail, réalisé en commun avec la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges est en cours.

Contribution à la chaîne de solidarité

La CCHV s'est engagée dans une démarche qui participe à l'économie sociale et solidaire. Grâce à la mise en place de dispositifs de réemploi, elle agit pour la réduction des déchets, la préservation des ressources et la mise à disposition de produits à prix accessibles.

Le partenariat avec l'association L'Abri a permis la création d'une Zone de réemploi à la déchèterie de Saulxures-sur-Moselotte. Le but est de détourner des objets réparables ou encore utilisables des bennes de déchèterie. Avec l'association Ballast, c'est un système de récupération de vélos qui a été créé. Une Re'cycle Zone a été installée dans les trois déchèteries de la CCHV. Le bilan de ces actions est détaillé en page 10.

Le temps d'un projet : "C'est long..."

À l'issue d'un constat et d'un diagnostic, une idée commune émerge pour réaliser un projet utile à la collectivité.

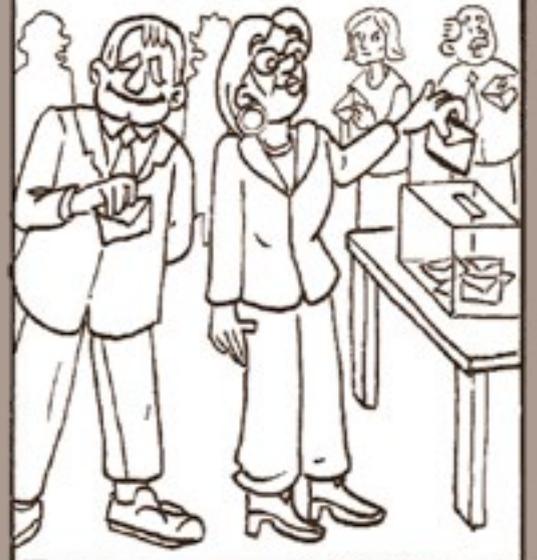


L'étude de faisabilité du projet adapte les besoins aux moyens.

1 an



Le projet est soumis à un vote des élus au conseil communautaire pour être définitivement adopté.



Avec le maître d'œuvre qui a été recruté, élus et agents finalisent le projet (plans, dépôt de permis...).

1 an



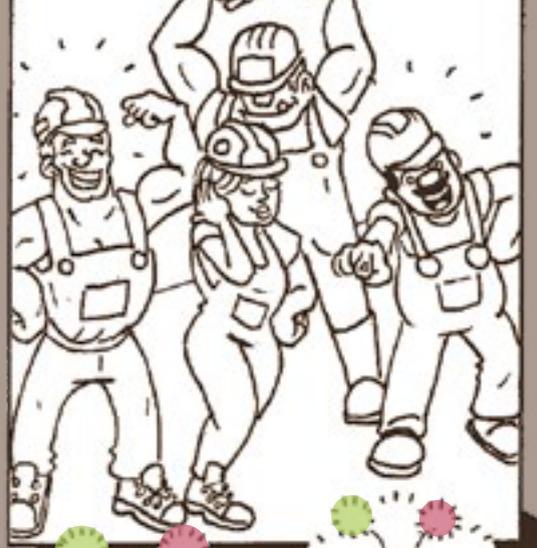
La recherche de subventions auprès d'organismes financeurs n'est pas de tout repos.

3-5 mois



Les marchés publics pour recruter les entreprises peuvent commencer.

6 mois



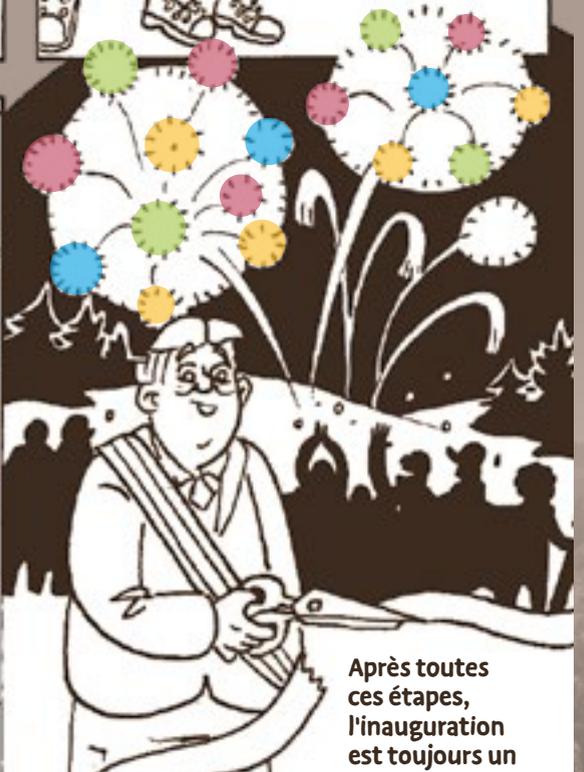
La préparation du chantier, la coordination des entreprises et le planning relèvent de l'équation.

2 mois



Le chantier peut démarrer. Deux objectifs : la qualité et la livraison à temps.

2 ans + les aléas



Après toutes ces étapes, l'inauguration est toujours un grand moment !

Équipements de sports et de loisirs : travaux et projets

La CCHV a mis en œuvre un important **programme d'investissement** dans les infrastructures culturelles et sportives. Ces travaux, au profit de l'amélioration du service public apportent une plus-value décisive pour la **qualité de vie** et l'**attractivité**. Des bâtiments qui seront en phase avec les dernières normes environnementales et conformes aux **orientations du Plan de paysage** : sobriété énergétique, économie des ressources, recours à des matériaux locaux.

Cinéma L'Entr'actes à Vagney



Le cinéma poursuit sa transformation pour devenir un **espace culturel**.

Spectacles, concerts, théâtre, conférences, formations... vont enrichir l'activité du cinéma (labellisé Art et essai), avec ses séances, ses animations thématiques (Halloween, effets spéciaux...) et ses soirées-débats.

FICHE TRAVAUX

- Réalisé : **gros œuvre** (maçonnerie, charpente)
- En cours : **second œuvre** (cloisons, sols, menuiseries...)
- À venir : **équipements** (chauffage, réseau électrique...)
- Livraison prévue : **avril 2025**
- Budget : **pas de dépassement prévu** (2 M d'€, dont 80% de subventions)

APPEL À BÉNÉVOLES

Pour développer l'offre culturelle de L'Entr'actes dans les domaines du spectacle, des concerts et du théâtre, **l'association Vagney Loisirs** souhaite doubler son effectif (12 bénévoles à ce jour).

Bienvenue aux amateurs de culture qui souhaitent s'investir !

CONTACT
cinemavagney@laposte.net
07 88 55 91 62

Cinéma Grand Écran à La Bresse



La gestion du cinéma, labellisé Art et essai, est assurée par **l'association MLC La Bresse** (Maison des Loisirs et de la Culture). Elle se charge de la programmation et des animations. La CCHV, quant à elle, se charge du bon fonctionnement de l'équipement et de l'entretien. Pour réhabiliter cette infrastructure culturelle devenue vieillissante et ne répondant plus aux normes d'accessibilité, un ensemble de travaux a été voté.

FICHE TRAVAUX

- **Nature des travaux** : rénovation de l'accueil (borne, portes d'entrée, hall et local sanitaire) et **rénovation de la salle** (changement du sol et des sièges)
- **Début des travaux, phase 1** : fin novembre 2024, pour une durée d'un mois
- **Début des travaux, phase 2** : avril 2025
- **Budget** : 126 000 € TTC, subventions de 80% de Département des Vosges, Région Grand Est, État (DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux) et CNC

Les piscines

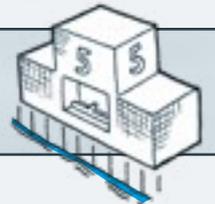
RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DE VAGNEY



FICHE PROJET

- **Nature des travaux** : démolition de la structure existante et reconstruction d'une piscine neuve à l'emplacement actuel
- **Durée des travaux** : estimée à 2 ans
- **Date de fermeture** : non précisée à ce jour (selon l'avancement des démarches administratives)
- **En cours** : recrutement des architectes par un concours de maîtrise d'œuvre
- **Budget estimé** : 4,3 millions d'€ (subventions à venir)
- **Évolution** : construction exemplaire en matière d'économie d'énergie, de consommation d'eau et de traitement de l'eau

RÉHABILITATION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE LA BRESSE



FICHE PROJET

- **Nature des travaux**
 - Phase 1 : **réhabilitation technique** (mise aux normes) et **rénovation du toboggan**
 - Phase 2 : **rénovation de l'espace bien être**
 - Phase 3 : **réhabilitation des vestiaires et de l'accueil**
- **Durée des travaux** : plusieurs années, en fonction de l'avancement du projet à Vagney (pour garantir le fonctionnement d'une piscine sur le territoire de la CCHV)
- **En cours** : recrutement des maîtres d'œuvre
- **Date de début des travaux** : non précisée à ce jour (selon l'avancement des démarches administratives)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la CCHV est compétente en matière d'urbanisme. Elle a donc la charge

Élaboration du PLUi-H de la CCHV, c'est parti !

de réaliser un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** valant **Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)**. Ce document réglementaire précise les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Pourquoi un nouveau document ?

- Les PLU actuels sont **trop anciens** (plus de 9 ans).
- Les modifications de PLU ne permettent que des évolutions mineures ne répondant plus aux **enjeux actuels** (sobriété foncière, environnement...).
- Les **révisions** ne sont plus autorisées par la loi.
- La loi Climat et résilience exige une **mise en compatibilité d'ici 2027**.

Par délibération du 26 juin 2024, la CCHV, en accord avec les 14 communes, a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

À quoi sert un PLUi-H ?

- Il fixe l'emplacement des **futures zones constructibles**, voiries et équipements publics.
- Il protège les **milieux naturels** et patrimoines bâtis pour préserver l'identité du territoire.
- Il définit les **règles de construction** selon le zonage (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...)

"H" comme habitat

Répondre aux **besoins de logements** et garantir la **cohérence territoriale** sur l'ensemble du périmètre de la CCHV sera le rôle du Programme d'orientations et d'actions (POA), intégré au PLUi-H.

Ce POA devra cependant prendre en compte la pression foncière due au **contexte social** de desserrement des ménages (davantage de logements pour un nombre d'habitants identique) et au **contexte touristique** (résidences secondaires et locations).

La **réhabilitation du bâti** existant et vacant (habitat dégradé, friches...), énoncée dans le Plan de paysage et le Plan climat, fera l'objet d'une attention particulière.

Quand le PLUi-H de la CCHV sera-t-il achevé ?

Le projet débutera en janvier 2025 pour une durée prévisionnelle de 4 ans.

Le PLUi-H de la CCHV remplacera-t-il les PLU existants ?

Oui, mais les PLU communaux resteront applicables jusqu'à l'approbation du PLUi-H.

Les citoyens seront-ils consultés ?

Pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi-H, habitants, chefs d'entreprises, agriculteurs seront informés des étapes du projet et associés par une concertation continue (réunions publiques, dépôt d'observations sur un registre de concertation, réunions spécifiques...).

Combien de temps un PLUi-H est-il valable ?

Entre 10 et 15 ans.

ZOOM

Qu'est-ce que le ZAN ?

Le Zéro Artificialisation Nette traduit le concept de sobriété foncière visant à freiner l'artificialisation des sols. Intégré dans la loi Climat et résilience du 22 août 2022, ce principe est déjà en correspondance avec les orientations du Plan de paysage et du Plan climat de la CCHV, en vue de préserver les milieux naturels.

L'artificialisation des sols, quels enjeux ?

Lorsqu'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier est recouvert par des aménagements, l'eau de pluie ne peut plus s'y infiltrer. En plus de **contraindre la production agricole** par la réduction des surfaces d'exploitation, l'artificialisation des sols génère une forte érosion, des coulées d'eau boueuse, des risques d'inondation, des brassages d'eaux pluviales avec des composants chimiques (engrais, hydrocarbures...) et la fragmentation des habitats naturels.

La mise en œuvre du ZAN est soumise à des **échéances** sur la base d'une trajectoire progressive, jusqu'en 2050. Une première échéance est fixée à 2031 pour réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation effective des dix années précédentes. Exemple : si une commune a consommé 10 ha entre 2011 et 2021 (date de la loi), elle ne pourra alors consommer que 5 ha sur la période 2021-2031.

Le PLUi-H doit entamer cette démarche avant le 22 août 2027 pour se conformer à la loi. Cependant, de nombreux élus locaux, en France, voient le ZAN comme un frein au développement territorial. Une évolution est à prévoir dans une troisième mouture de la loi.

Pour répondre aux contraintes du ZAN, les élus de l'intercommunalité engagent une étude à vocation économique pour explorer les capacités foncières de la CCHV. Ils sont accompagnés par l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) qui a missionné un bureau d'études spécialisé.

Stratégie foncière

L'étude se décompose en 4 actions :

- dresser un **portrait territorial** sur la base des logiques de développement du territoire ;
- élaborer un **diagnostic foncier** s'appuyant sur les études déjà réalisées et les documents d'urbanisme existants, notamment communaux ;
- **prioriser des secteurs** et définir la stratégie foncière de la CCHV et ses communes membres ;
- formaliser un schéma d'intervention foncière et un **programme intercommunal d'actions foncières**.

Une fois l'étude achevée, l'EPFGE et la CCHV arrêtent la liste des périmètres à enjeux, validée par délibération et annexée à une convention cadre.

En outre, cette étude sera intégrée dans le futur PLUi-H.

actu

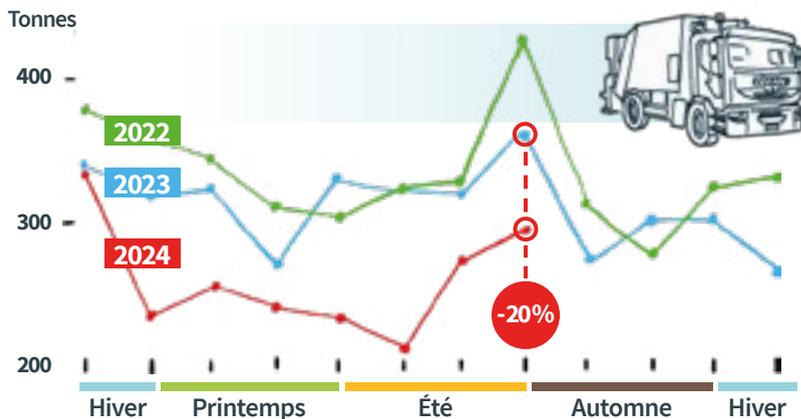
Miracle ? Magie ? Ou **efforts conjugués des habitants et des services de la CCHV** ?... L'extension du système de la redevance incitative au secteur de la Haute Moselotte, le travail sans relâche de l'ensemble du service des déchets,

À la CCHV, on produit moins de déchets !

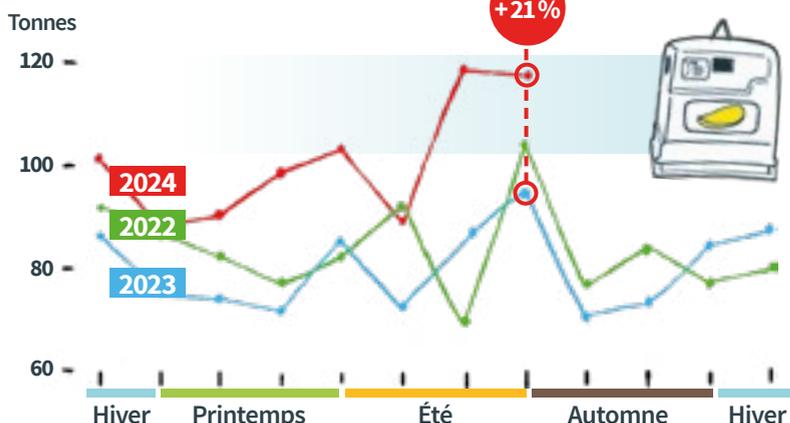
l'attention et les intentions qui font changer les comportements ont fait baisser la production totale d'ordures ménagères.

Nos déchets n'ont pourtant pas disparu mais grâce au tri, au compostage et aux dépôts dans les déchèteries et les zones de réemploi, ils sont valorisés, créent des ressources et même parfois de la valeur.

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE RECYCLABLES (TRI)



Malgré un contexte économique dominé par l'inflation, ces bons résultats permettent à la CCHV de maîtriser les coûts liés au traitement des déchets.

Merci pour ces efforts ! Le système est en place, on poursuit dans la bonne voie.

Votre contact | Service redevance incitative
03 29 27 16 76 • ri@cchautesvosges.fr

Le réemploi, des résultats !



Faisons le bilan des espaces **Re'cycle Zone** installés dans les trois déchèteries de la CCHV. Huit mois après leurs mises en service, 394 vélos adultes et enfants ont échappé à la benne ferraille (5,4 tonnes de métaux), au profit de l'association Ballast. Bon vent aux cycles qui vont rouler de nouveau sur routes et voies vertes.

La **Zone de réemploi** est un conteneur installé à la déchèterie de Saulxures-sur-Moselotte pour recueillir vos objets qui peuvent être utilisés en l'état ou être réparés. Créée le 1^{er} mars 2024, elle a déjà permis à la CCHV et à l'association L'Abri de récolter 3,66 tonnes d'objets destinés à une deuxième vie. L'objectif de participer à l'économie sociale et solidaire tout en contribuant à préserver les ressources est atteint pour l'instant.

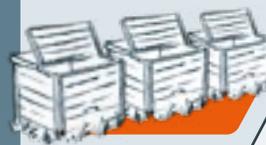
La CCHV vous rappelle qu'il n'est pas possible de récupérer ou de faire des échanges d'objets sur place.

Parlons compostage !

30% de notre poubelle sont des déchets alimentaires : épiluchures, restes de repas, produits périmés..., soit 59 kg pour un Vosgien par année. Ces déchets, **lourds à transporter, brûlent très mal** dans l'incinérateur de l'unité de valorisation énergétique Feniix à Rambervillers. De quoi faire réfléchir...

Compostage partagé : bilan motivant

Déjà 40 tonnes de biodéchets ont été détournés depuis 2021 ! En 2024, 12 nouveaux sites de compostage partagé sont venus compléter les 28 sites existants, aux pieds d'immeubles, dans les quartiers, les établissements touristiques, les établissements scolaires...



VOS VOISINS ET VOUS SOUHAITEZ TRIER VOS BIODÉCHETS ?

La CCHV vous accompagne !

Sur votre demande, elle installe un site de compostage partagé à proximité de chez vous.

Courriel : llaudrin@cchautesvosges.fr

Tél : 06 51 76 36 85

Compostage individuel

En 2024, la CCHV a distribué 280 composteurs à tarif préférentiel aux habitants du territoire (55% du coût d'achat du matériel pris en charge par la CCHV). Le marché a été revu pour favoriser la proximité : production à Sapois avec du Douglas des Vosges. Après avoir épuisé les stocks, les composteurs seront à **nouveau disponibles au printemps 2025**, une fois les stocks renouvelés.



Bacs de regroupement : deux infos importantes



I Pour fermer le bac de regroupement, inutile de refermer la serrure avec votre clé, laissez simplement claquer le couvercle. Et un quart de tour suffit pour l'ouvrir.

II La CCHV rappelle que **seuls les sacs rouges sont acceptés dans les bacs de regroupement.** Ils sont à votre disposition dans votre mairie ou à la CCHV, à Cornimont.

ERREURS DE TRI LES PLUS FRÉQUENTES constatées lors des campagnes de caractérisation

(caractérisation : opération consistant à analyser le contenu des conteneurs de tri)



LITIÈRE DE CHAT
Ou ça va ?
Dans les ordures ménagères.



APPAREILS ÉLECTRIQUES
Ou ça va ?
À la déchèterie.
Un gardien vous conseille si besoin.



TEXTILES
Ou ça va ?
Dans les conteneurs pour textiles usagés disposés sur le territoire.

LE TRI, toujours le tri,

encore le tri
le tri
le tri
le tri
le tri
le tri
le tri



CAGETTES EN BOIS
Ou ça va ?
À la déchèterie, dans la benne bois.



VERRE
Ou ça va ?
Dans les conteneurs verre disposés à côté des conteneurs emballages.



EMBALLAGES IMBRIQUÉS
Solution
Ne pas imbriquer.



SACS NOIRS
Solution
Versez vos emballages recyclables en vrac dans le conteneur de tri.

Une belle cravate pour votre bac de collecte

Un problème de tri, de disposition sur la voie publique, d'entassement, de poids... vos bacs seront rhabillés ! Pour alerter les usagers sur les erreurs à éviter, la CCHV a mis en place un système d'information grâce à des

étiquettes, aussi appelées cravates, qui seront accrochées par les agents de collecte sur votre bac.

CRAVATE ORANGE

Bac collecté mais des erreurs de tri sont à corriger (présence de verre, objets qui devraient être apportés en déchèterie...).

CRAVATE ROUGE

Bac non collecté si les erreurs de tri sont répétées ou si une poubelle non conforme est utilisée.

Un rappel des consignes de tri et des bonnes pratiques se trouve au verso de la cravate.

Objectifs → faire disparaître le verre de nos poubelles, mieux orienter les déchets recyclables vers les points de tri et permettre aux agents de collecte de travailler en toute sécurité.

LANCEMENT → JANVIER 2025.

Un doute sur le tri ? Contactez notre ambassadeur du tri.

Votre contact

Maxime THOUVENOT, ambassadeur du tri
03 29 27 16 79
mthouvenot@cchautvosges.fr



Budget global de la CCHV

Budget de fonctionnement
21 095 000 €
2023 : 19 015 000 € (réalisé)

voté en
2024

Pour les détails, la Note de présentation

Budget d'investissement
14 620 000 €
2023 : 12 075 000 € (réalisé)

brève et synthétique du budget 2024 et le Rapport d'activité 2023 sont à votre disposition :

- sur le site www.cchautvosges.fr rubrique LE KIOSQUE en page d'accueil
- en version papier, à l'accueil de la CCHV 24 rue de la 3e DIA, CORNIMONT (88310).



infos pratiques

Les vacanciers en séjour dans les Hautes Vosges sont des gens heureux ! Notre région est magnifique et leur hébergement touristique, où ils ont reçu le meilleur accueil, est agréable.

Ont-ils bénéficié des meilleurs conseils sur les sites naturels à visiter, les randonnées à partager ou les restaurants à fréquenter ? Sans aucun doute.

Déchets et tourisme, hébergeurs et partenaires

Ont-ils été renseignés sur ce qu'ils devaient faire de leurs déchets ? Quoi jeter ou trier ? L'emplacement du point de tri à proximité de leur hébergement ? Oui, sans doute, car seul l'hébergeur est en

mesure de les informer sur ces pratiques qui peuvent varier d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre. Et les guider, même pour leurs déchets, c'est leur garantir **des vacances réussies, au bénéfice d'un tourisme qu'eux aussi veulent responsable.**



Hébergeurs, pour vous accompagner dans votre démarche, la CCHV a créé des outils de communication : cartes des points de tri, affiches de tri, dépliants trilingues. Contactez-nous pour en avoir !

Votre contact

Maxime THOUVENOT, ambassadeur du tri
03 29 27 16 79
mthouvenot@cchautsvosges.fr

Entrepreneurs, connaissez-vous le guichet relais entreprises ?

La CCHV vous conseille et vous oriente en fonction de vos besoins.

Projets de création et reprise d'entreprise.

Recherche d'un local ou d'un terrain.

Aide à l'achat d'outils de production.

Aides existantes.

Votre contact

Florian PETITJEAN, chargé de mission développement économique
03 29 61 82 36
fpetitjean@cchautsvosges.fr

I Avant 2024 et le transfert effectif de la compétence eau et assainissement à la CCHV, ces services

Eau et assainissement, pourquoi les tarifs vont augmenter ?

étaient parfois financés en partie par le budget principal des communes. À ce jour, la loi ne l'autorise plus et impose que la facturation soit basée sur un coût réel.

Comment la CCHV a-t-elle calculé ce **coût réel** pour établir le montant de votre redevance ?



II Pour garantir l'équité des usagers bénéficiant du même service, une **harmonisation des tarifs** doit s'appliquer dans les 14 communes de la CCHV.

L'évolution des tarifs est donc variable selon les communes. Par exemple, les usagers de Vagny ont subi les plus fortes augmentations car la commune maintenait des tarifs bas. Ceux de Ventron et La Bresse ont vu le tarif de leur abonnement diminuer car plus proche du coût réel du service. Ce processus d'harmonisation se prolongera jusqu'en 2028.



III Un **tarif minimum** de facturation du mètre cube d'eau nous est actuellement imposé par l'Agence de l'eau Rhin Meuse et le Conseil départemental des Vosges : 1,45 € en 2024 puis 1,60 € en 2025. L'application de ce tarif conditionne l'**aide aux investissements** de la CCHV (jusqu'à 80% de subventions possibles). L'objectif est d'inciter les collectivités à mieux faire face aux **défis de demain** : le manque d'eau et la pollution des eaux superficielles.

Par souci d'économie de la ressource, nous vous invitons à réduire, dès que vous le pouvez, votre **consommation d'eau**, ce qui participera à la maîtrise du montant de votre redevance (récupérateur d'eau de pluie, mousseur pour robinet, économiseur d'eau pour chasse d'eau...).

Bon à savoir

La CCHV a instauré un tarif « élévation » pour ne pas pénaliser une agriculture de montagne mise à mal par plusieurs sécheresses successives.

Votre contact

Service eau et assainissement
03 10 45 22 00
eau-assainissement@cchautsvosges.fr

Vos gardiens de déchèterie sont en mission !

Agents du service public spécialisés dans le tri, ce sont des super héros du quotidien.

Je transmets vos remarques à mes responsables.

Je suis en lien avec les éco-organismes et les entreprises locales qui valorisent vos dépôts (coordination, conditionnement, administratif...).

Je veille à votre sécurité sur le site : fonctionnement, circulation, propreté, trafic...

Je gère les bennes de tri : espace disponible, rotations...

Je vous oriente vers le bon endroit pour vos dépôts et vous renseigne sur les filières de recyclage. Je dois aussi examiner les sacs, merci de ne pas les fermer.

Pour répondre aux évolutions des lois et des filières, je me forme en continu et reste à la page.



Horaires des trois déchèteries de la CCHV sur le site internet www.cchautsvosges.fr rubrique VIVRE



Merci de votre écoute et de votre respect pour gagner la bataille du tri !

Vous souhaitez améliorer votre habitat ?



Florent LANGLADE, votre conseiller, attend vos questions relatives à votre **projet de rénovation énergétique**.

Service destiné aux maisons individuelles, copropriétés et entreprises tertiaires de moins de 10 salariés.

03 29 22 50 10 → lundi, mercredi, jeudi, vendredi
9^h-12^h • 13^h30-17^h30 (17^h le vendredi)

francerenov.hautsvosges@solihha.fr



Un projet de construction, de rénovation (intérieure et extérieure), d'aménagement paysager ou un projet touristique ?

Des professionnels vous accompagnent gratuitement.

03 29 29 89 40 | caue88@vosges.fr

Petite enfance

Relais Petite Enfance

Informations sur les **modes de garde** pour enfant, **accompagner les parents et les assistants maternels** sur la convention collective et les **démarches administratives**, mettre en place des **ateliers d'éveil**, des festivités et des **conférences**... telles sont les missions du Relais Petite Enfance de la CCHV qui est à votre service.

Vos contacts

Natacha GÉRARDIN, animatrice RPE
06 42 34 45 99
relais-haute-moselotte@cchautsvosges.fr

Laurence COUTANT, animatrice RPE
07 62 85 66 25
relais-cleurie-moselotte@cchautsvosges.fr

point de vue...

Le territoire serait-il en mesure de nourrir sa population ?



de
Rachel JANTZEN
Présidente de l'AMAP
Les Choucas Gourmands



Habitante de Cornimont depuis vingt ans, je suis enseignante auprès d'enfants présentant des troubles cognitifs. Dans le cadre de mon travail je suis amenée à trouver des solutions pour ces enfants déficients qui ont besoin de passer par des situations concrètes pour accéder aux apprentissages.

La sensibilisation à la nature offerte par ma famille dès mon plus jeune âge a bien entendu influencé ma pédagogie vers la connaissance de cette nature et tout particulièrement du jardinage que je pratique avec mes élèves.



Sensible à la préservation de l'environnement et souhaitant nourrir ma famille avec des produits sains, c'est tout naturellement que je me suis tournée vers des associations environnementales, notamment vers l'AMAP Les Choucas Gourmands, à laquelle j'ai adhéré depuis sa création en 2009 pour ensuite en prendre la présidence en 2023.

Une AMAP en quelques mots

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne est un partenariat entre des consommateurs et des producteurs (paysans ou artisans transformateurs) qui s'engagent ensemble dans un échange équitable.

C'est la garantie d'une **alimentation saine à un prix juste** pour les producteurs et abordable pour les consommateurs.

Adhérer à une AMAP dépasse le fait de vouloir bien manger, c'est un acte militant, un **engagement dans le soutien de paysans** qui produisent localement. Cela se concrétise par un contrat, d'une durée plus ou moins longue, pour des produits payés à l'avance : cela sécurise ainsi la production du paysan.

Quel chemin parcouru depuis le début de l'agriculture ?

Une fois sédentarisé, l'homme du Néolithique invente l'agriculture. Il crée ainsi les premiers potagers. De chasseur-cueilleur, il devient paysan et produit sa propre alimentation.

La richesse et la variété de son terroir a permis à notre pays de **limiter les famines** au Moyen Âge et à l'Époque moderne, permettant une hausse démographique.

Malgré une population croissante, des études montrent que la France serait actuellement en capacité d'assurer son **autosuffisance**. Seulement voilà, sommes-nous prêts à modifier nos habitudes alimentaires pour y parvenir ? Sommes-nous prêts à renoncer à certains produits que nous ne cultivons pas et auxquels nous nous sommes habitués ?

Où en est-on sur notre territoire ?

Prenons le périmètre du PETR de Remiremont et de ses vallées dont nous faisons partie. Avec les 4 communautés de communes qui le composent, il porte actuellement l'élaboration d'un **Plan Alimentaire Territorial (PAT)**.

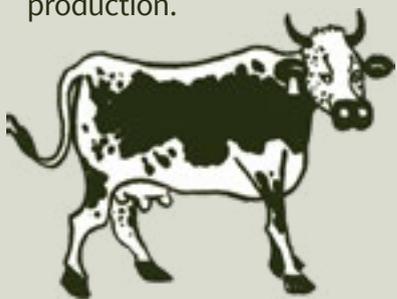
L'objectif est notamment de soutenir la production maraîchère et agricole, les circuits courts et les produits locaux.

Des systèmes comme **Localim**, créé par le Gouvernement au niveau national, ou **Agrilocal**, créé par le Département des Vosges, permettent déjà à la **restauration collective** de s'approvisionner en produits locaux mais ils privilégient les gros producteurs (les quantités à fournir étant souvent importantes) et ne s'adressent pas aux particuliers.

Le PAT me paraît être une bonne initiative pour augmenter la production et la consommation de produits locaux. Espérons que cela débouchera rapidement sur des actions concrètes permettant aux paysans de vivre plus dignement de leur production. Il y a urgence pour le monde agricole en crise depuis trop longtemps !

Pour les particuliers, s'approvisionner en produits locaux nécessite soit de se rendre

dans les différentes **fermes** pour y faire ses achats, soit d'utiliser les différents lieux comme les **marchés** et les **magasins de producteurs**. C'est une démarche coûteuse en énergie, à laquelle malheureusement nombreux renoncent, préférant effectuer leurs achats au supermarché (puisqu'il y en a dans quasiment toutes les communes) où les prix sont souvent moins élevés car négociés bien trop souvent à un taux inférieur au coût de production.



Le PETR couvre un territoire de moyenne montagne, forestier et densément peuplé (86 habitants au km²). **L'activité agricole y est importante**, avec plus de 550 exploitations, où la filière bovine est dominante (lait et viande).

À ce jour, la pression foncière et l'activité touristique obligent les agriculteurs à faire évoluer leur production et à repenser leurs pratiques : optimisation des rendements en herbe, transformation des produits, vente directe, accueil à la ferme...

Le potentiel est là, il faut juste coordonner la production à la demande.

D'autres solutions

Les AMAP font partie des solutions offertes aux consommateurs. **En un seul lieu**, on trouve de nombreux produits frais, locaux et issus de l'agriculture biologique.



Étant donné que nous sommes en circuits courts, les **produits bio**, contrairement aux idées reçues ne sont pas forcément plus chers que les autres. Être adhérent à une AMAP, c'est soutenir une agriculture locale, économiquement viable, socialement et écologiquement responsable.

Sur notre territoire l'AMAP Les Choucas Gourmands, située à Thiéfosse, **met en relation** des consommateurs avec des producteurs locaux qui livrent une fois par semaine du pain, des produits laitiers de vache, brebis et chèvre, des légumes et moins fréquemment de la viande de veau et de bœuf, de la farine et des produits à base de plantes aromatiques et médicinales.

Si au sein de notre AMAP, nous avons la chance de pouvoir bénéficier des bons produits de nos agriculteurs locaux, leurs capacités de productions ne sont pas à rallonge. Il serait donc nécessaire de permettre l'installation de nouvelles exploitations, afin de multiplier les disponibilités, selon les mêmes modalités.



L'accès aux terres agricoles est un enjeu crucial pour notre sécurité alimentaire. Le mouvement Terre de Liens aide à la préservation des terres agricoles, à l'installation des paysans et accompagne la transmission de fermes.

Comment **augmenter la surface de terres cultivables** ? Sachant que la surface agricole utile (SAU) est actuellement insuffisante sur notre territoire : 2 200 m² actuellement disponibles par personne pour des besoins de 4 000 m² afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Mais d'autres questions se posent. Y a-t-il une réelle volonté politique pour **reconquérir la friche** ou **transformer certains espaces forestiers** permettant une réouverture paysagère ? Et dans ce cas, y aurait-il suffisamment de personnes intéressées pour exploiter ces terres désormais accessibles ?

Et si au lieu d'attendre des solutions de la part de l'État ou des collectivités, la solution résidait dans les initiatives personnelles, où chacun essaierait de contribuer à son autosuffisance en se mettant au **jardinage** ou à de **petits élevages** qui ont peu à peu disparus.

Cela relève en grande partie d'une volonté individuelle et non pas de la disponibilité de terrain : les initiatives locales de **jardins partagés** où il n'y a que très peu de candidats alors que les terrains sont prêtés gracieusement en sont la preuve. C'est peut-être là où l'éducation pourrait apporter sa contribution !

Au-delà de cette préoccupation de suffisance alimentaire du territoire, on pourrait également évoquer **la qualité des aliments** à disposition : les rayons des magasins sont pleins de denrées mais c'est un échec environnemental et sanitaire. C'est peut-être un autre débat !

Tout comme celui de la **sécurité sociale de l'alimentation** ou celui de la mise en place des **ordonnances vertes** que l'on commence à voir arriver grâce à des associations qui encouragent les collectivités à mettre ces systèmes en place. L'enjeu c'est avant tout de produire une alimentation saine pour le bien-être de la population.





Au printemps, vous avez rendez-vous
avec la Communauté de Communes
des Hautes Vosges !

La Semaine du paysage se déroulera du 7 au 15 juin 2025

THÈME 2025

**Cultivons local !
De la vallée à l'assiette.**

Les inscriptions aux
animations se feront en
ligne sur le site internet
de la CCHV.



2017



2019



2021



2023

Contactez
la CCHV



nous appeler → 03 29 24 02 88

nous envoyer un mail → contact@cchautesvosges.fr

feuilleter notre site internet → www.cchautesvosges.fr

consulter nos infos et notre actualité →



nous rendre visite, nous écrire → 24, rue de la 3e DIA • 88310 CORNIMONT